

**Décret portant assentiment à l'Accord de coopération
entre, d'une part, la Région wallonne et la Communauté
française de Belgique et, d'autre part, le Gouvernement de
la République d'Estonie, fait à Bruxelles le 14 décembre
2001**

D. 24-10-2002

M.B. 05-11-2002

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - L'Accord de coopération entre, d'une part, la Région wallonne et la Communauté française de Belgique et, d'autre part, le Gouvernement de la République d'Estonie, fait à Bruxelles le 14 décembre 2001, sortira ses pleins et entiers effets.

Bruxelles, le 24 octobre 2002.

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales,

H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL

